



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 27 juin 2022**

**Délibération n° 2022-076**

**DENOMINATION DE LA FUTURE ECOLE DE CHEMIN LONG - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 39**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 7**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Ghislaine BOUVIER, Joël MAUVIGNEY à Marie RECALDE, Jean Pierre BRASSEUR à Thierry TRIJOLET, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Samira EL KHADIR à Véronique KUHN, Christine PEYRE à Sylvie DELUC

**EXCUSE : 1**

Mesdames, Messieurs : Bruno SORIN

**ABSENTS : 2**

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Alain CHARRIER**

Madame Véronique Kuhn, Adjointe au Maire Déléguée à l'Education, rappelle à l'Assemblée que le nouveau groupe scolaire de Chemin Long est en cours de construction et sera livré durant l'année 2023. La communauté éducative des écoles Arnaud Lafon qui intégrera ce nouvel établissement s'est mobilisée cette année pour choisir sa dénomination.

La municipalité a souhaité que le nom d'une personnalité féminine soit donné à nouveau à un groupe scolaire et que ce choix fasse l'objet d'une démarche participative réalisée avec les enfants de l'école élémentaire après un travail pédagogique mené par les enseignants.

En effet, féminiser les noms de nos équipements et espaces publics permet d'écrire différemment la ville et offre aux habitantes et aux habitants de nouvelles références symboliques. La démarche participative associée à ce mouvement permet de faire mieux connaître aux enfants les accomplissements de femmes à travers notre histoire et contribue au renforcement de la citoyenneté locale.

Aux termes de l'article L 421-24 du Code de l'éducation, la dénomination des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) relève de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement.

Trois noms de femmes au parcours individuel emblématique et à l'engagement militant ont été proposés par Monsieur le Maire à la communauté éducative :

- Rosa BONHEUR peintre et sculptrice française spécialisée dans la représentation animalière,
- Olympe de GOUGES femme de lettre française, devenue femme politique et une des pionnières du féminisme français,
- Louise MICHEL institutrice française, sociétaire de l'Union des poètes, héroïne de la Commune.

Les enfants de l'école élémentaire Arnaud Lafon ainsi que les personnels enseignants et agents, lors d'un vote organisé le 19 mai 2022, ont choisi le nom de Rosa BONHEUR.

Il est donc proposé d'approuver la dénomination du futur groupe scolaire de Chemin Long « Ecole Primaire Rosa BONHEUR ».

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Education, notamment l'article L 421-24,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 16 juin 2022,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE** : de dénommer le futur groupe scolaire de Chemin Long « Ecole primaire Rosa BONHEUR »

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**ABSTENTION** : Maria GARIBAL

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 27 juin 2022



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani". The signature is written over a horizontal line that extends to the right.

**Alain ANZIANI**  
**Maire de Mérignac**  
**Président de Bordeaux Métropole**

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 28 juin 2022.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*